

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 18 AVRIL 2014

Convocation du 11 avril 2014

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Désignation du secrétaire de séance,
- Attributions des subventions 2014,
- Vote des taxes locales,
- Vote du budget unique 2014 communal,
- Vote du budget annexe 2014 de l'assainissement,
- Informations diverses,
- Questions diverses.

Étaient présents :

Mme Sylviane MICHET, M. Hugues SAULET, M. Roger KAOUA,
Mme Vanessa FLAMANT, Mme Alexandra GUILLOT, Mme Florence JANSEN,
M. Xavier ANTOINE, M. Bernard LEBLANC, M. François NOËL, M. Jean-Louis VINCENT
Absent excusé : M. Romain JOLIVET

Secrétaire de séance : M. Hugues SAULET

▪ **ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2014.**

Comme chaque année le Conseil Municipal étudie les demandes de subventions reçues et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer, sur le budget communal 2014, les subventions suivantes aux différentes associations :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES		Montant de la subvention accordée	
A.D.M.R. d'Aillant-sur-Tholon		400.00 €	
PRÉSENCE Joigny		90.00 €	
LISONS – Bibliothèque Chassy		500.00 €	
CRAC pour l'animation fête juillet /noël des enfants		(1) 250.00 €	
ASSOCIATIONS SPORTIVES (football, tennis, etc...)	30€/jeune pratiquant la discipline	Foot 13 jeunes	(2) 390.00 €
		Tennis 11 jeunes	330.00 €
ADAVIRS (Aide aux victimes)		50.00 €	
MAILLON 89 Auxerre		75.00 €	
RESTOS de CŒUR		75.00 €	
Instituts Chiens d'Aveugles		80.00 €	
CIFA Auxerre	90€/apprenti	(3) 270.00 €	
Syndicat Scolaire (SIIS)		610.00 €	
PEP 89 (pupille enseignement public)	1 enfant aidé	50.00 €	
Maison Familiale Rurale	1 élève	45.00 €	
AFLIP St Denis les Sens	1 élève	45.00 €	

- (1) M. VINCENT n'a pas pris part au vote
(2) Mme le Maire n'a pas pris part au vote
(3) Mme JANSEN n'a pas pris part au vote

▪ **VOTE DES TAXES LOCALES**

Madame le Maire présente, au Conseil Municipal, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014, reçu des Services Fiscaux.

Les recettes « espérées » avec reconduction des taux notifiés identiques à 2013 s'élèvent à **155 600 €**.

Sur cette recette espérée, la commune doit reverser au profit du **GIR** (Garantie Individuelle de Ressources) la somme de **39 444 €**.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux communaux des taxes pour 2014, à savoir :

	bases impositions prévisionnelles de 2014	taux VOTÉS POUR 2014	produits à recevoir sur 2014	Rappels taux votés en 2013
Taxe habitation	440 400 €	18.41 %	81 078 €	18.41 %
Taxe foncière	314 200 €	13.01 %	40 877 €	13.01 %
Taxe foncière non bâti	50 600 €	37.19%	18 818 €	37.19 %
C.F.E.	79 500 €	18.65 %	14 827 €	18.65 %
			155 600 €	

Part à reverser au titre du FNGIR : 39 444 €

RECETTES réelles pour les taxes 2014 : 116 200 €

▪ **VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2014**

Budget communal 2014

Le budget proposé par la Commission des Finances ne retient en investissement que les travaux de réaménagement de l'ancienne poste qui peuvent prétendre à la subvention au titre du contrat de cantons. Des devis vont être demandés et l'ensemble des travaux devra être approuvé par le Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter, le détail des comptes,

APPROUVE à l'unanimité, le budget principal 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 321 870.00 € en section de fonctionnement
- 95 684.00 € en section d'investissement

Budget annexe assainissement 2014

Le budget présenté ne tient compte que du financement de l'étude de faisabilité pour l'assainissement collectif des communes de CHASSY, SAINT-MAURICE-THIZOUAILLE et SAINT-MAURICE-LE-VIEIL.

Le cabinet chargé du dossier doit présenter aux communes un « pré-rapport » dans le courant de la semaine 20.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le budget annexe 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à

- 878.95 € en section d'exploitation
- 3 150.00 € en section d'investissement

▪ **INFORMATIONS DIVERSES**

PROGRAMME D'ACTION : entretien de la forêt communale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE le devis de l'Office National des Forêts pour un montant de 844.80€TTC représentant :

- La maintenance de cloisonnement sylvicole dans une régénération de moins de 3 mètre,
- Le dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec coupe rez-terre.

▪ **ISOLATION COMBLES PERDUS DES BATIMENTS COMMUNAUX**

La Société ISOLHABITAT, en partenariat avec CALDEO (TOTAL) et dans le cadre des certificats d'Économie d'Énergie, réalise **GRATUITEMENT** pour les collectivités des travaux d'isolation en rénovation (combles perdus)

Explication du processus : depuis l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, les fournisseurs d'énergie (fuel, gaz etc...) sont dans l'obligation de réaliser des économies d'énergie sous peine de sanctions financières ;

Donc pour respecter leurs obligations, ils peuvent :

- Soit réaliser directement des actions générant des économies sur leurs propres sites,
- Soit aider des tiers (collectivités, particuliers) à réaliser des économies d'énergie,

La Société ISOLHABIOTAT a mission de réaliser GRATUITEMENT (pour les collectivités et suivant certaines conditions très avantageuses pour les particuliers) une isolation « par soufflage » en laine minérale de résistance thermique RTH5, dans des combles perdus.

Considérant

- que les économies d'énergie pouvant être réalisées par la commune, sont réelles, (estimées à une baisse de 25% des factures)
- qu'aucun frais n'est à engager puisque les travaux sont réalisés dans le cadre du processus détaillé ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE le Maire de passer commande pour l'isolation des combles perdus de l'ensemble des bâtiments communaux.

(Les particuliers qui pourraient être intéressés par ce type de travaux peuvent prendre contact avec la mairie pour obtenir les coordonnées de la Société)

Séance à 21h45.

INFORMATIONS DIVERSES

- **DÉMARCHAGE À DOMICILE**

EN AUCUN CAS, les sociétés qui prospectent sur le territoire communal, afin de réaliser : analyses d'eau, études d'économie d'énergie, etc... **ne sont missionnées par la Commune.**

Si tel était le cas, **VOUS SERIEZ AVISÉS PERSONNELLEMENT DE LA DÉMARCHE** et vous auriez connaissance du nom de l'entreprise et/ou du Cabinet en charge de cette mission.

- **ANALYSE DE L'EAU :**

Le dernier contrôle sanitaire de l'eau reçu le 3 avril dernier destiné à la consommation humaine conclu que « *la teneur en Déséthyl Atrazine dépasse la limite de qualité fixée à 0.1 microgrammes par litre* »

ATRAZINE DESETHYL	Résultat 0.101 µg/l	Limite de la qualité 0.10 µg/l

- **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Vous êtes cordialement invités à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 qui se déroulera au Monument aux Morts le **JEUDI 8 MAI 2014 à 11 h 00**. Un vin d'honneur clôturera la cérémonie.

- **FERMETURE DE LA MAIRIE**

Le secrétariat sera fermé

Du jeudi 1^{er} mai au samedi 3 mai 2014 inclus

Du jeudi 8 mai au samedi 10 mai 2014 inclus

Du jeudi 29 mai au samedi 31 mai 2014 inclus